

COMMUNE DE TALMAS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 DECEMBRE 2011**

Sous la présidence de Monsieur Patrick, BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM BORDET, ROUSSEL, PREVOT, LOMBARD, COQUELIN, COFFIGNIER, LARGILLIERE, LARTIQUE, MOREAU, PARIS, TOUPET, WALLET

Etaient absents excusés : MM. CHIDIAC et VAN DEN EYNDE

Secrétaire : Mme LARGILLIERE

1/ Tableau des effectifs

a) Secrétariat de mairie

Suite à la dernière réunion du conseil municipal en date du 8 Décembre dernier relative à la promotion interne au grade d'attaché territorial de Mme Bildé, le centre hospitalier, en accord avec Mlle Sené, a émis un avis favorable au report du détachement de cette dernière au 01/09/2012.

Monsieur le Maire pose alors la question suivante aux conseillers municipaux présents : « souhaitez-vous créer le poste d'attaché territorial, au titre de la promotion interne 2011, de Mme Bildé ? »

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable à la création du poste d'attaché territorial, catégorie A ».

Pour des raisons administratives légales, Mme Bildé sera nommée le 01/02/2012 pour une durée de 12 mois (sachant qu'elle bénéficiera toujours de son compte épargne temps de 3 mois acquis depuis 5 ans). Quant à Mlle Sené, elle prendra ses fonctions le 01/09/2012 en doublure avec Mme Bildé.

b) Services techniques

Afin de pallier l'absence pour congés de maladie de M. POINTEL, le conseil municipal souhaite réfléchir à plusieurs possibilités de recrutement pendant son absence. Il n'a pas souhaité traiter le sujet dans l'urgence lors de cette présente séance et s'est engagé à le faire lors de la prochaine réunion de Janvier prochain.

2/ Questions diverses

Réalisation d'un prédiagnostic bâtiments et d'un diagnostic éclairage public par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réalisation d'un « prédiagnostic bâtiments » et d'un « diagnostic éclairage public » par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80) sous la forme de la démarche CEIR (Conseil Energétique Intercommunal Rural) décrite par l'ADEME, dans le sens d'une meilleure maîtrise de la demande en énergie sur le territoire communal.

Il précise que la démarche requiert un « Correspondant Energie » dont les fonctions sont énumérées dans la convention.

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet de réalisation de diagnostics et de l'autoriser à signer la convention à passer avec la FDE80 qui précisera le cahier des charges retenu.

La convention précise notamment le versement par la commune d'une participation pour la réalisation des diagnostics par la FDE80 :

- 45 € par bâtiment public
- 15 € par armoire d'éclairage public*
- Si nécessaire*, 1 € par habitant au titre du relevé d'inventaire de l'éclairage public de la commune

(*Le diagnostic éclairage public est réalisable uniquement en cas de disponibilité d'un relevé d'inventaire. La FDE80 dispose, sur les communes dont elle gère l'entretien, de ce relevé d'inventaire, elles ne sont donc pas concernées par ce montant de 1 €/habitant).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE :

- D'adopter le projet de réalisation de diagnostics présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- De confier la réalisation du projet au service MDE/EnR (Maîtrise de la demande en Energie et Energie Renouvelable) de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de réalisation du CEIR**
- **D'accepter la participation financière de la commune détaillée ci-dessus**
- **De nommer M. Gilles BORDET comme « Correspondant Energie ».**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 22/12 2011

Le Maire – P. BLOCKLET